

Lorient, mardi 7 juillet 2026

DROIT DE RÉPONSE de Films en Bretagne

Films en Bretagne, union des professionnel·les du cinéma et de l'audiovisuel en Bretagne, répond à la tribune intitulée « [Une subvention n'est ni un droit ni un dû](#) », signée par l'élue régionale Agnès Le Brun et publiée dans Le Télégramme, à la suite de la suppression de plusieurs subventions par le Département du Morbihan, dont celle du Festival International du Film Insulaire de Groix (FIFIG).

Élu n'est pas souverain

Assimiler le soutien à la création à une aumône ou à un privilège indu est une rhétorique simpliste. L'argent public n'appartient pas aux élu·es, il provient de nos impôts et doit servir l'intérêt général, ce qui inclut la diversité artistique et cinématographique, même lorsqu'elle dérange ou questionne. Quelques siècles ont passé depuis Molière et les monarques dont vous faites l'éloge. Sommes-nous encore sous l'Ancien Régime ou en République ? Le vote ne donne en aucun cas un chèque en blanc pour imposer une vision hégémonique. Au contraire, gouverner au nom des contribuables, c'est respecter le pluralisme de la société, et ne pas l'étouffer sous prétexte de légitimité électorale. Gouverner, ce n'est pas régner par le vide budgétaire ou utiliser les subventions comme une laisse financière.

D'autre part, brandir l'exigence de transparence comme si elle n'existait pas est un écran de fumée pour masquer des choix purement discrétionnaires. Aucun acteur ne se soustrait à l'évaluation des financeurs : les acteurs de notre filière passent un temps considérable à remplir des dossiers de bilans et à justifier chaque euro ! Dans votre tribune, vous allez jusqu'à évoquer une « vraie radicalisation [...] profondément antidémocratique... ». La véritable dérive antidémocratique réside dans le fait de mettre tous les acteurs culturels dans le même sac. Aimez-vous cela en politique, les amalgames grossiers ? Les structures culturelles ne réclament à aucun moment un « guichet ouvert sans critères », elles demandent de la prévisibilité, de l'indépendance éditoriale et le respect de critères objectifs, co-construits, et non dictés par le fait du prince. Les liens établis avec les techniciens et techniciennes des institutions sont solides, et les échanges nourris d'année en année : aucune structure culturelle n'est subventionnée au doigt mouillé.

« Ce que la puissance publique doit dire à la culture qu'elle accompagne, ce n'est pas "Voici ton dû", c'est "Montre ce que tu apportes". », dites-vous. « Montre ce que tu apportes » : serions-nous donc des bouffons face au roi ? Devons-nous faire une belle roue pour prouver notre valeur et espérer une pièce d'or ! La culture apporte l'émancipation, le débat, le rêve, et parfois la contradiction. Si la puissance publique ne veut soutenir que ce qui lui plaît, l'agrée ou l'amuse, elle n'accompagne plus la culture. De fait, elle la domestique et la soumet à une injonction de performance infantilissante.

Le respect des électeurs et des électrices consiste a minima - est-ce trop demander ? - à ne pas réduire leur vote à une entreprise de démolition du tissu associatif et culturel local. La Bretagne est une terre de festivals enviée à l'échelle nationale, nous vous serions reconnaissant-es de cesser ce qui sont d'après nous des provocations. Nous le disons avec force : nous votons pour des représentants garants du bien commun, de la liberté d'expression et du pluralisme. Vous gagneriez à en faire autant pour le bien de toutes et tous.

Le Conseil d'Administration de Films en Bretagne



Contact :

Antoine Lareyre, chargé de communication

communication@filmsenbretagne.org

06 84 43 12 20

(joignable du lundi au jeudi de 10h00 à 18h00)